



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de la Croix-Rouge française

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **la découverte de soi et de l'autre** au bénéfice des publics et des professionnels de la Croix-Rouge française sur la période **d'avril à juin 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de la Croix-Rouge française accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IME La Sapinière à Saint-Jans-Cappel et de la MAS Famille Charles à Lillers¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IME : institut médico-éducatif / MAS : maison d'accueil spécialisée

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, la Croix-Rouge française souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IME La Sapinière à Saint-Jans-Cappel et de la MAS Famille Charles à Lillers.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- favoriser l'accès à l'art et à la culture de tous les usagers, de leurs familles et des professionnels ;
- participer au processus créatif d'un artiste ;
- découvrir l'autre par l'intermédiaire du processus de création ;
- travailler ensemble autour d'un projet commun ;
- faire évoluer le regard porté par les professionnels du secteur médico-social sur les personnes en situation de handicap.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel **de tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **de la découverte de soi et de l'autre**.

Cette thématique a été imaginée à partir de la nécessaire évolution des pratiques professionnelles de l'IME et de la MAS.

Pendant des années, les professionnels travaillant au sein des établissements accompagnant des personnes en situation de handicap ont « fait à la place », mettant la priorité autour du soin et du prendre soin, au détriment du développement du potentiel et des compétences des personnes accompagnées. Cette posture bienveillante a pu et représente encore un véritable frein à l'autonomie et à l'épanouissement. La notion d'individualisation de l'accompagnement a bousculé les choses. Accompagner implique de regarder la personne en situation de handicap comme une personne avec des désirs, des envies, des projets, des aspirations, et non comme un unique « objet » de soin. La relation doit donc nécessairement évoluer.

Si ce changement de posture est généralement compris, il n'est pas toujours si facile de le mettre en œuvre :

- *Comment concilier autonomie et garantie de sécurité ?*
- *Comment libérer la parole des personnes accompagnées ?*
- *Comment laisser libre cours à la créativité ?*
- *Comment lâcher prise dans un environnement institutionnel ?*
- *Comment dépasser le lien soignant-soigné ?*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **avril et juin 2019**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **15 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par la Croix-Rouge française sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : la Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française compte plus de 58 000 bénévoles et 18 000 salariés qui donnent de leur temps, apportent leurs compétences et leurs expertises tout au long de l'année.

Dans les grandes agglomérations, en zone rurale, dans les banlieues, partout en France, mais aussi à l'international, des femmes et des hommes, spécialistes du secourisme, acteurs de la solidarité sociale et sanitaire ou simplement porteurs d'humanité, engagés dans la réalisation d'un puissant idéal, viennent en aide et accompagnent des millions de personnes.

Association reconnue d'utilité publique, la Croix-Rouge française assure aujourd'hui 6 grandes missions : urgence et opérations ; secourisme ; action sociale ; formation ; action internationale et métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Dans le cadre de son activité sanitaire, médico-sociale et sociale, la Croix-Rouge française est présente tout au long du parcours de vie des personnes fragilisées. L'association est gestionnaire en 2017 de 573 établissements et services répartis dans 74 départements.

Les établissements concernés par le projet :

L'IME La Sapinière situé à Saint-Jans-Cappel reçoit des enfants et adolescents âgés de 5 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à profonde, pouvant être associée à d'autres difficultés, notamment les troubles de la relation et du comportement, autisme et autres troubles apparentés.

L'IME dispose de 44 places et propose trois régimes d'accueil :

- un internat de semaine de 36 places,
- un accueil de jour : 8 places,
- un internat modulable, propose d'accueillir 5 jeunes, un week-end par mois (service de répit).

L'établissement est situé sur une propriété d'une douzaine d'hectares comprenant les bâtiments, des parties boisées, des prairies et jardins, permettant ainsi aux enfants d'être en contact permanent avec la nature, la faune et la flore.

La MAS Famille Charles située à Lillers accompagne des personnes adultes en situation de polyhandicap, présentant une association de déficiences graves avec retard mental moyen, sévère ou profond entraînant une dépendance importante ou bien encore une déficience intellectuelle, cognitive ou psychique sévère ou profonde associée à d'autres troubles, dont des troubles du comportement.

Aujourd'hui, l'établissement dispose d'une capacité d'accueil de :

- 48 places en internat, répartis sur 5 pavillons,
- 10 places en semi-internat, du lundi au vendredi,
- 1 place en accueil temporaire, sur une durée n'excédant pas 90 jours par an,
- 1 place d'accueil d'urgence.

L'agrément permet l'accueil de 60 résidents.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : virginia.billon@croix-rouge.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA Croix-Rouge française / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Mme Billon, directrice Territoriale Autonomie (direction régionale Hauts-de-France de la Croix-Rouge française) ;
- Mme Baffin, directrice de l'IME ;
- Mme Degrave, chef de service à la MAS ;
- Mme Bajelvac, responsable d'équipe éducative à la MAS ;
- Mme Beghin, psychologue à l'IME ;
- Mme Lalesnel, monitrice éducatrice à l'IME ;
- M. Vanwaelscappel, aide médico-psychologique à la MAS ;
- *En qualité de membres invités, Mme Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Mme Ardouin, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Mme Billon, directrice Territoriale Autonomie.

Référents opérationnels

IME La Sapinière à Saint-Jans-Cappel

- Mme Ka, éducatrice spécialisée ;
- Mme Mella, aide médico-psychologique ;
- Mme Khattane, représentante de l'équipe administrative ;
- M. Bailleul, représentant des services généraux.

MAS Famille Charles à Lillers

- M. Vanwaelscappel, aide médico-psychologique ;
- Mme Pruvost, aide médico-psychologique ;
- Mme Toussaere, aide-soignante ;
- Mme Sinoquet, aide-soignante ;
- Mme Dubois, aide médico-psychologique ;
- Mme Bodlet, aide-soignante.

Présentation des établissements

Adresse	MAS Famille Charles Rue des douves 62190 Lillers
Capacité d'accueil	<p>La MAS Famille Charles accueille 60 résidents. Ces places sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 48 places en internat réparties sur 5 pavillons,- 10 places en semi internat,- 1 place d'accueil temporaire (n'excédant pas 90 jours par an pour un même résident),- 1 place d'accueil d'urgence. <p>La moyenne d'âge global pour l'ensemble de l'établissement est de 42,27 ans.</p>
Présentation du public accueilli	<p>L'établissement accueille ou accompagne des personnes en situation de handicap n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et présentant une situation complexe avec altération de leurs capacités de décision et d'actions dans les actes essentiels de la vie quotidienne du fait d'un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des capacités de perception, d'expression et de relation nécessitant donc une surveillance et des soins constants.</p>
Composition de l'équipe	<p>L'équipe de direction : directeur et chefs de service paramédical et éducatif. L'équipe médicale et soignante : médecin coordonnateur, médecin de rééducation physique et fonctionnelle, médecins généralistes libéraux, psychologue, ergothérapeutes, psychomotricienne, kinésithérapeutes libéraux, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, aides médico-psychologiques et aides de vie. L'équipe socio-éducative : assistant social, éducatrice spécialisée responsable de l'équipe éducative et monitrices éducatrices. Le service administratif : responsable financier, responsable des ressources humaines, secrétaire et agent administratif. Les services généraux : agents d'entretien, agent de service et lingère-repasseuse.</p>

Coordonnées	IME La Sapinière Chemin de la glaise 59270 Saint-Jans-Cappel
Capacité d'accueil	<p>La structure accueille 44 enfants, adolescents, jeunes adultes de 5 à 20 ans. Elle offre trois régimes d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 36 places en internat, - 8 places en accueil de jour, - un internat modulable offre un système de répit aux familles et propose 5 places et ouvre un week-end par mois.
Profil du public accueilli	<p>L'ensemble du public accueilli présente une déficience intellectuelle moyenne à profonde pouvant être associée à d'autres difficultés, notamment les troubles de la relation, de la communication, du comportement, l'autisme.</p> <p>L'IME La Sapinière est un établissement dont la spécificité est l'accueil des personnes avec autismes.</p> <p>L'approche éducative utilisée est spécifique et relève de l'ABA : analyse appliquée du comportement.</p> <p>L'une des principales missions de l'établissement est de contribuer à l'amélioration de l'accompagnement d'enfants, adolescents et adultes avec TSA (troubles du spectre autistique) ainsi que leur entourage. L'accompagnement conjugue les interventions éducatives et pédagogiques (classes, TIMI, ateliers et activités transversales), sociales (intégration, courses, partenaires externes) et thérapeutiques (soins médicaux, psychomotricité, orthophonie, kinésithérapie, équithérapie), dans la perspective d'une meilleure participation sociale et d'un meilleur bien-être.</p>
Equipe pluridisciplinaire	<p>L'équipe de direction : directeur, chefs de service et responsable administratif et financier.</p> <p>L'équipe éducative et pédagogique: éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, aide médico-psychologiques, éducateur sportif, enseignants détachés de l'Education nationale.</p> <p>L'équipe médicale et paramédicale : médecin psychiatre coordonnateur, médecins généralistes, psychologues, psychomotricien, kinésithérapeute, infirmières, équithérapeute et orthophonistes libéraux.</p> <p>L'équipe administrative : responsable financier, responsable RH, secrétaire, agent administratif.</p> <p>L'équipe des services généraux : agents d'entretien, agents des services généraux, lingère, cuisinier, chauffeurs et agents de nuit.</p>